

Rapport n°7 :

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Demande de subvention 2023 auprès de la Région

Rapporteur (s) :	Pascal NEIGE Vice-Président Recherche
Service – personnel référent	Directrice : Julie MONNIN Rédactrice : Hélène CLEAU-ANDRE Responsable du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
Séance du Conseil d'administration	17 novembre 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

1 – Point budgétaire concernant le Pôle de santé publique BFC

Les missions du Pôle

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique (dénommé le Pôle) est porté par 9 promoteurs : l'Agence Régionale de Santé BFC, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Université Bourgogne-Franche-Comté, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, les deux Centres Hospitaliers Universitaires de Besançon et de Dijon et l'Assurance maladie, régime général et agricole (DRSM BFC et ARCMSA BFC).

Trois objectifs sont assignés à ce Pôle :

- Impulser et soutenir des projets de recherche mis en œuvre en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Concourir au transfert et à la valorisation des connaissances acquises, à destination de tous ;
- Développer largement l'offre de formation dans ce domaine spécifique de la santé publique.

2 – Demande de subvention auprès de la Région

Le Pôle (par le biais d'UBFC qui en assure le portage) bénéficie du soutien de la Région depuis sa création, notamment par l'attribution d'une subvention annuelle.

Afin de poursuivre ses activités, **il est demandé à la Région de renouveler son soutien par l'attribution d'une subvention d'un montant de 64 000 € pour l'exercice 2023.**

Cette dotation permettra de développer les activités du Pôle, notamment dans l'animation des groupes de travail (formation initiale, santé maternelle & périnatalité, santé-environnement) avec l'objectif d'aboutir à des réalisations concrètes (dépôt de projets de recherche, accès à des données pour la formation en santé publique) permettant le transfert de connaissances scientifiques auprès d'acteurs et de décideurs (collectivités territoriales, étudiants, acteurs de santé publique) et la valorisation de la recherche auprès des usagers.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, le budget prévisionnel 2023 du Pôle.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président à solliciter une subvention de 64 000 € auprès de la Région pour assurer la poursuite des activités du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC en 2023.

Annexe : Budget prévisionnel 2023

**PÔLE FEDERATIF DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Budget prévisionnel 2023 (version du 06 10 22)**

	TTC en Euros
DEPENSES	
Salaires	
Responsable du Pôle (0,8 ETP pendant 12 mois)	56 000
Reversements :	
- AHU Dijon (0,5 ETP pendant 12 mois)	33 000
- AHU Besançon (0,5 ETP pendant 12 mois)	33 000
Sous-total :	122 000
Communication	4 760
Frais de déplacements, inscriptions colloques	3 000
Rencontres partenariales	5 000
Dotation de l'appel à projets n°4	80 000
Frais de gestion (~8%)	18 240
Total Dépenses	233 000 Euros
RECETTES	
ARS Bourgogne Franche-Comté	169 000
Conseil régional Bourgogne Franche-Comté	64 000
Total Recettes	233 000 Euros
<i>Autre apport :</i>	
- <i>Université d'été santé publique (1 ETP valorisation du salaire d'une chargée de mission)</i>	39 000 €